

# BRISANCE PLUS

## Rinçage Vaisselle en Machine - Spécial Eau Dure

**Obtention d'une vaisselle parfaitement sèche, sans trace et d'un brillant éclatant. Dissolution instantanée du produit dans le circuit d'eau de rinçage.**



### • Utilisation :

*Lave-vaisselle de collectivité : utiliser le doseur équipant le lave-vaisselle ou bien un doseur rinçage.*

*Lave-vaisselle ménager : remplir périodiquement le compartiment du liquide de rinçage.*

### • Avantages :

Convient à tous les lave-vaisselle de collectivités (type monozone), à tous les lave-vaisselle ménagers et aux lave-verres.

Le produit ne mousse pas (même en eau douce).

Le rinçage en machine intervient beaucoup dans la qualité hygiénique de la vaisselle (élimination du détergent).

De plus, il est nécessaire d'injecter dans l'eau de rinçage un produit qui abaisse la tension superficielle de l'eau et permet d'obtenir un séchage rapide et sans trace de la vaisselle.

Conforme à la législation réglementant les produits de nettoyage des appareils et récipients destinés à être au contact des denrées alimentaires. (Arrêté du 27.09.85 et ses modifications).

### Produit à Usage Professionnel

- Formule déposée au Centre Anti-Poison de Lyon - 04 72 11 69 11

S.A.S au capital de 200.000 €

**Sodevi H.E.** ZI DE LADOUX - RUE ORANGE  
BP 70051 • 63118 CEBAZAT

**TEL. 04 73 23 63 18 • FAX. 04 73 23 63 19**

Site internet : [www.sodevi.fr](http://www.sodevi.fr) • E-mail : [contact@sodevi.fr](mailto:contact@sodevi.fr)

R.C.S. CLERMONT-FD B 331 803 056 - SIRET 331 803 056 00018 CODE APE 514 J  
IDENTIFIANT EUROPEEN : FR 30 331 803 056 00018

### • Dosage :

Entre 0,2 et 0,4 g par litre d'eau dans le bain de rinçage.

### • Caractéristiques :

pH : 10

Densité : 0,970

Couleur : bleu.

**BIODEGRADABILITE SUPERIEURE A 90 %**



**S'utilise avec un système de dosage.**



**Bidon de 20 L**

**Code : 0743**

**Carton de 4 x 5 L**

**Code : 0746**



*"L'hygiène est notre Passion"*

PLUS DE 2500 RÉFÉRENCES UTILISÉES CHAQUE JOUR PAR DES PROFESSIONNELS !

